

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2025 - 8185 - 2022 B 00408 - 912 887 064 - JAE CAPITAL



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2022 B 00408

JAE CAPITAL
8 RUE DU MARAIS
17770 MIGRON

Nos références : MCU/2022 B 00408

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : JAE CAPITAL

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

8 RUE DU MARAIS
17770 MIGRON

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 912887064 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 12/12/2025 le dépôt, arrivé au greffe le 02/12/2025, enregistré sous le numéro 2025/8185, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2025

Récépissé délivré le 12/12/2025

Le greffier

Maître Marc BINNIE



Déposé le 05/11/2025
N° RCS 2022B 108
N° de dépôt 8185

SAS JAE CAPITAL

SAS au capital de euros

Siège social : 8 Rue DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAUME 17770 MIGRON

RCS n°912887064- RCS SAINTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2025

Le 28 juillet 2025, à 15 h 15, le soussigné Mr PANNAUD GUILLAUME, actionnaire unique de la société SAS JAE CAPITAL dont le siège social est situé à 8 Rue DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAUME 17770 MIGRON a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Mr PANNAUD GUILLAUME.

Le Président constate que :

Le Président de l'assemblée a désigné Mr PANNAUD GUILLAUME comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/03/2025.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2025

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 1 376,68 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 1 376,68 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 28/07/2025.

Signature de la Présidence :

Mr PANNAUD GUILLAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Pannaud', is written over a horizontal line within a rectangular box.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS JAE CAPITAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		8 Rue DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAU 17770 MIGRON			
SIRET		9 1 2 8 8 7 0 6 4 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 5	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	90 510	042	90 510
	Total I (5)	044	90 510	048	90 510
ACTIF CIRCULANT	STOCK Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	072		074	
		080		082	
	Valeurs mobilières de placement	084	6	086	6
	Disponibilités	092		094	
	Charges constatées d'avance*	096	6	098	6
	Total II	110	90 516	112	90 516
Total général (I + II)				Exercice N NET 1	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		120	90 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	
	Report à nouveau	134		134	-4 733
	Résultat de l'exercice	136		136	-1 377
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142		142	83 891
Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172		172	
	Comptes courants d'associés	173		173	
	Autres dettes	175		175	6 625
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176		176	6 625
Total général (I + II + III)		180		90 516	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

compte approuvé le 28/07/2025



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JAE CAPITAL

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 0 3 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	1 228
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255			254	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262		
			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 228	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 228	
Produits financiers (III) 280						294	148	
Charges financières (V)						294	148	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347			300		
			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-1 377	
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	1 377	
Règlementations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
						352	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * 4 733 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	
						370	372	
							1 377	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

compte approuvé le 28/07/2025



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2025

N° SIRET

9 1 2 8 8 7 0 6 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS JAE CAPITAL

ADRESSE (voie)

8 Ruc DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAUME

CODE POSTAL

17770

VILLE

MIGRON

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom de famille PANNAUD Prénom(s) GUILLAUME

Nom d'usage % de détention 100,000 Nb de parts ou actions 90 000,00

Naissance : Date 01/12/1983 N° Département 16 Commune COGNAC Pays France

Adresse : N° 10 Voie Rue DES GRANDES VERSENNES

Code postal 16200 Commune TRIAC LAUTRAIT Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2025

N° SIRET

9 1 2 8 8 7 0 6 4 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS JAE CAPITAL

ADRESSE (voie)

8 Rue DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAUME

CODE POSTAL

17770

VILLE

MIGRON

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2025

N° SIRET

9 1 2 8 8 7 0 6 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS JAE CAPITAL

ADRESSE (voie)

8 Rue DU MARAIS MR PANNAUD GUILLAUME

CODE POSTAL

17770

VILLE

MIGRON

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

JAEC001 - SAS JAE CAPITAL

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

JAEC001 - SAS JAE CAPITAL

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amortis fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

JAEC001 - SAS JAE CAPITAL

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des Immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		90 100		410	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL	90 100		410	
		TOTAL GENERAL	90 100		410	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légitime/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				90 510	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			90 510	
		TOTAL GENERAL			90 510	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

JAEC001 - SAS JAE CAPITAL

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

JAEC001 - SAS JAE CAPITAL

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

